



A.D.H.A.V.E
(Association loi 1901)

Le 5 juin 2006

Monsieur le Président
Gilbert Carrière
Commission particulière du débat public

Objet : Projet de prolongement de l'A12

Monsieur le Président,

L'ADHAVE est une association de défense des habitants de Voisins et de ses environs. Son premier but est d'informer les habitants des projets de l'administration et de les inviter à s'exprimer, notamment dans le cadre des enquêtes publiques. Maintes fois, l'association a encouragé et suscité cette participation.

A cet égard, l'ADHAVE est favorablement impressionnée par la dynamique suscitée par la procédure du débat public et par la manière dont ce débat est mené par votre commission. L'association se réjouit de l'implication des élus, des associations et des habitants qui font preuve d'une grande richesse de vue sous votre égide.

A contrario, l'association ne peut qu'être attristée de constater les tensions, voire les animosités que crée entre habitants et élus ce projet de construction du prolongement de l'A12 proposé par l'Etat, même si vous avez su (momentanément, pour l'instant) les apaiser.

Force est de constater que nous sommes confrontés à l'imprévoyance, pour ne pas dire davantage, de l'Etat, en matière de planification lorsque l'on pense qu'il y a trente ans, la ville nouvelle n'était pas encore sortie de terre et que la RN10 n'était encore bordée ni habitations ni de cette succession d'activités commerciales générant un trafic accru.

L'association regrette que les variantes proposées par l'Etat entraînent la division des habitants pour mieux imposer une solution qu'elle seule connaît mais qui transparait dans les argumentaires déployés dans le document de référence.

Car à écouter les uns et les autres dans leurs argumentations, qu'ils habitent La Verrière ou Lévy Saint Nom, qu'ils habitent des communes urbaines ou des communes rurales, on ne peut que leur donner raison sur les nuisances qu'apportent ces variantes. Pour notre association, tous sont dans leur bon droit.

Ainsi, en cette période où l'Etat a engagé un salubre mouvement de décentralisation qui concerne aussi son réseau routier, la question que nous pouvons légitimement nous poser est de savoir pourquoi l'Etat ne laisse pas les acteurs locaux qui ont démontré leur motivation et leur compétence, le soin de travailler pour choisir ensemble une solution consensuelle. Sauf à démontrer que ce projet est un enjeu national, or l'audit qui a remis d'actualité ce projet voit surtout un enjeu régional.

L'ADHAVE a la confirmation à travers ce débat de la capacité de la société civile grâce à sa diversité à imaginer des solutions alors que l'Etat a tendance à continuer avec des schémas anciens et peu novateurs. L'association a déjà vécu cette situation sur d'autres projets.

Le débat n'a-t-il pas d'ailleurs fait émergé de nouvelles idées de tracé ? Et il existe encore bien d'autres variantes, voire d'autres solutions à un prolongement de l'A12.

Car, la solution que choisira la puissance publique ne doit pas faire des vainqueurs ou des vaincus et amplifier les rancœurs. Il en va de la cohésion sociale des communautés environnantes. On peut imaginer une guerre de tranchée pendant les vingt ans de la réalisation du projet, quelle que soit la solution retenue si on s'en tient aux seules variantes proposées par l'Etat ; et pendant ce temps là, les nuisances existantes ne seront pas réduites.

C'est pourquoi, l'ADHAVE compte sur votre sagesse pour écarter les solutions proposées par l'Etat et pour favoriser à la place un processus de création d'une solution ou de solutions consensuelles. Ce processus serait piloté par les collectivités territoriales concernées en concertation avec les habitants et leurs associations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour l'association, le Président
Michel CHALAYER